



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29 octobre 2025

La France et le Japon concluent un accord pour sécuriser les exportations de viandes et abats porcins français face au risque d'introduction de la peste porcine africaine

La France et le Japon ont conclu, le 29 octobre 2025, un accord de zonage relatif à la peste porcine africaine (PPA) à l'occasion du déplacement au Japon d'une délégation du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire. Cet accord avec entrée en vigueur immédiate marque l'aboutissement de sept années de négociations entre les autorités sanitaires des deux pays.

La France est actuellement indemne de peste porcine africaine. Si un ou plusieurs foyers venaient à être détectés, la France mettrait en place un dispositif de zones réglementées autour des foyers, visant à circonscrire la maladie sur un périmètre restreint, le reste du territoire demeurant « zone indemne ».

Cet accord a pour objectif de sécuriser les exportations de viandes et abats porcins français vers le Japon. Il prévoit qu'en cas d'apparition de peste porcine africaine sur le territoire français, les exportations pourront reprendre une fois les zones réglementées françaises définies et reconnues par la Commission européenne, et après l'adoption par le Japon de sa propre décision administrative fondée sur cette mise à jour.

Ainsi, le Japon reconnaît formellement les zones réglementées mises en œuvre en France et l'efficacité des mesures de lutte prévues, ce qui permettra de maintenir les flux commerciaux à partir des zones indemnes.

Ce nouvel accord de reconnaissance du zonage, quatre ans après celui conclu avec la Chine, consacre un succès collectif pour la filière porcine, fruit d'un travail conjoint entre les autorités et les professionnels français et japonais.

« Je me réjouis de cette reconnaissance du travail du ministère et en particulier des services vétérinaires français et des professionnels du secteur porcin, fortement engagés pour maintenir un haut niveau de sécurité sanitaire dans leur filière. Les exportations de produits porcins contribuent au solde de notre balance commerciale alimentaire et permettent de faire rayonner notre excellente tradition culinaire jusqu'au Japon, grand pays de gastronomie, pour lequel j'ai un attachement tout particulier »

Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroi
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv